

Association Sportive et Artistique des Ecoles de Saint Cyr Coëtquidan

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION « COURSES A PIED »

1 – État d'esprit de la section :

La course à pied est par essence, un sport individuel. Cela étant, en adhérant à la section, chaque membre s'engage à respecter des valeurs communes de respect, de convivialité et de solidarité et de cohésion.

La pratique en compétition est libre. L'ambition de la section est d'accompagner chacun dans la pratique de la course à pied, pour qu'il progresse et s'épanouisse.

2 – Lieu de pratique (sur le site des écoles militaires) :

Stade Charles de Gaulle, Ecoles militaires de St Cyr Coëquidan, 56380 GUER
Lieu de stationnement : bâtiment escrime ou DEPS.

3 – Jours et horaires de pratique hebdomadaire :

Mardi de 19 h 30 à 21 h 00 : stade Charles de Gaulle
Jeudi de 19 h 30 à 21 h 00 : semaines impaires : stade Charles de Gaulle ; semaines paires : office de tourisme à Guer.

4 – Santé et contrôle médical :

Chaque membre adhérent devra obligatoirement remettre avant le 30 septembre de chaque année, un certificat médical (ou sa photocopie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. Ce certificat devra être valable pour l'ensemble de la saison en cours, soit de septembre à juillet de l'année suivante.

A défaut, les membres concernés ne seront pas autorisés à prendre part aux séances hebdomadaires précisées à l'article 3.

S'hydrater pendant la pratique d'un sport est essentiel : il est fortement conseillé aux membres de se munir d'une bouteille d'eau pendant les séances hebdomadaires.

Chaque membre s'engage à respecter l'esprit sportif et ainsi, à ne pas utiliser de produits dopants illicites et préjudiciables à la santé.

5 – Sécurité routière :

Chaque membre s'engage à respecter les règles de circulation dans l'enceinte des Écoles militaires, figurant sur la déclaration signée lors de la demande d'accès au site.

6 – Matériels :

La section fournit le matériel nécessaire aux exercices sur piste (plots, cerceaux, ...) à l'exception des chronomètres. Chaque membre est responsable de ses équipements : chaussures, shorts, maillots, chronomètres, lampes frontales, ...

7 – Manifestations :

Chaque année, la section organise 1 manifestation inscrite au calendrier officiel des courses hors stade :

– les foulées guéroises, en novembre.

Pour marquer son adhésion à l'état d'esprit de la section, chaque membre s'engage à apporter au maximum de ses possibilités, son soutien à l'organisation de cette épreuve.

La participation active du plus grand nombre de membres, est gage de cohésion et de succès.

8 – Organisation de la section :

Responsables : Christiane HERROUIN – 06 32 70 59 11

Sylvain PAUGAM – 06 71 68 45 45

Trésorier : Christian KESSLER – 06 30 80 82 42

Céline KESSLER-LEMEHAUTE – 06 77 17 85 30

Secrétaire : Christiane HERROUIN – 06 32 70 59 11

Coach : Yannick BAHON – 06 10 60 77 10

Animateur : Marc MAUNY – 06 23 48 62 13